



LA CONFERENCE NATIONALE DE SANTE (CNS)

La Conférence nationale de santé, créée en 1996, renouvelée par la loi de 2004¹ et étendue par celle de 2009², est une instance administrative consultative de démocratie en santé, de dialogue, d'échanges et de concertation entre les différentes composantes de la société civile organisée en matière de santé, investie dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, attachée au ministre en charge de la santé.

Missions

La CNS a pour missions (cf. article [L. 1411-3](#) du Code de la santé publique) :

- de permettre la concertation sur les questions de santé. En particulier, la CNS est consultée par le Gouvernement lors de l'élaboration de la stratégie nationale de santé. Sur saisine ministérielle ou auto-saisine, elle formule des avis et propositions au Gouvernement sur les plans et programmes qu'il entend mettre en œuvre. Elle formule également des avis ou propositions en vue d'améliorer le système de santé publique ;
- d'élaborer chaque année un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé. Ce rapport est élaboré notamment sur la base des rapports des conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) ;
- de contribuer à l'organisation de débats publics sur ces mêmes questions.

Les avis et rapports de la CNS sont rédigés par les membres rapporteurs³ eux-mêmes, adressés au Ministre chargé de la santé et sont rendus publics.

Composition

Composée de 96 membres titulaires et 96 suppléants, ainsi que de membres avec voix consultative, la Conférence réunit une large représentation des parties prenantes du système de santé et de toutes les régions (dont 5 Outremer⁴). Cette diversité se traduit dans ses cinq collèges :

- ▶ **Collège 1** des représentants des territoires et des conférences régionales de la santé et de l'autonomie (22 membres),
- ▶ **Collège 2** des représentants des associations d'usagers du système de santé, de personnes concernées des secteurs médico-social et social, des proches aidants et des associations de protection de l'environnement (17 membres),

¹ [Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique](#)

² [Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires](#)

³ La forme masculine est utilisée comme « générique » dans le texte de la présente fiche de présentation et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

⁴ Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ; Guyane ; Martinique ; Mayotte ; La Réunion

- ▶ **Collège 3** des partenaires sociaux et des acteurs de la protection sociale (17 membres),
- ▶ **Collège 4** des acteurs de la prévention, de l'observation en santé, de la recherche et du numérique en santé (16 membres),
- ▶ **Collège 5** des offreurs des services de santé et des industries des produits de santé (24 membres).

La CNS comprend également 57 membres avec voix consultative dont les représentants d'institutions publiques et des personnalités qualifiées.

Fonctionnement

La CNS se réunit en 3 formations :

- ▶ en Assemblée plénière (AP),
- ▶ en Commission permanente (CP),
- ▶ en Groupe de travail permanent spécialisé dans le domaine des droits des usagers du système de santé (GTP-DU).

Elle peut également constituer des groupes de travail thématiques en fonction du programme de travail qu'elle adopte.

La CNS élit en son sein le membre qui la préside lors d'une Assemblée plénière. Réunis en Assemblée plénière d'installation le 12 février 2020, ses membres ont élu Président de la CNS, le Pr. Emmanuel RUSCH.

Les membres de la CP sont élus parmi les membres des 5 collèges de la CNS. Cette Commission est présidée par le Président de la CNS.

Les membres du GTP-DU sont pour partie des membres volontaires, issus de tous les collèges qui élisent leur président, et pour partie des personnalités associées, dont la liste est adoptée en assemblée plénière.

La CNS s'appuie sur les ressources de la Direction générale de la santé (DGS).

Pascal MELIHAN-CHEININ est le Secrétaire général de la Conférence.

Base juridique :

(1) Ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996

(2) Articles du Code de la santé publique : L. 1411-3 et D. 1411-37 à 1411-45

Pour en savoir plus :

Espace internet (nouvelle adresse) :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conference-nationale-de-sante/>

Compte twitter : [@cns_sante](https://twitter.com/cns_sante)

Adresse mail : cns@sante.gouv.fr

LES MEMBRES TITULAIRES ELUS ET LEURS SUPPLEANTS

A LA COMMISSION PERMANENTE

Nom	Collège	Représentant de la/du...
Jean-Pierre BURNIER (T) suppléé par : Catherine OLLIVET (S)	1	CRSA Ile-de-France
Brigitte CHANE-HIME (T) suppléée par : Reine-Claude LAGACHERIE (S)	1	CRSA La Réunion
Françoise JEANSON (T) suppléée par : Françoise TENENBAUM (S)	1	Régions de France - région Nouvelle Aquitaine
		Régions de France - région Bourgogne-Franche Comté
Laurent SCHMITT (T) suppléé par : Stéphanie CARRASCO (S)	1	CRSA Occitanie
Emmanuel BODOIGNET (T) suppléé par : Hélène DELQUAIZE (S)	2	AIDES
		SOS Hépatites Fédération
Michèle BOISDRON-CELLE (T) suppléée par : Yannick FRELAT (S)	2	Conseil, aide et défense des usagers de la santé (CADUS)
		Epilepsie France
Béatrice LEBEL (T) suppléée par : Danièle LANGLOYS (S)	2	APF France Handicap
		Autisme France
Dominique BLANC (T) suppléé par : Michel CORONAS (S)	3	Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)
Jocelyne CABANAL (T) suppléée par : Michel ROSENBLATT (S)	3	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Mireille CARROT (T) suppléée par : Christophe PRUDHOMME (S)	3	Confédération générale du travail (CGT)
Saphia GUERESCHI (T) suppléée par : Alexandre FAURE-MAURY (S)	4	Syndicat national des infirmier.e.s conseiller.e.s de santé - Fédération syndicale unitaire (SNICS-FSU)
		Syndicat national des infirmiers et infirmières éducateurs de santé - Union nationale des syndicats autonomes (SNIES-UNSA Education)
Michel SAMSON (T) suppléé par : Ronan GARLANTEZEC (S)	4	Institut de recherche en santé, environnement, travail (IREST)
Jean SIBILIA (T) suppléé par : Véronique LECOINTE (S)	4	Conférence des doyens des facultés de médecine
		Conférence nationale des enseignants en maïeutique (CNEMa)

Nom	Collège	Représentant de la/du...
Sarah DEGIOVANI (T) suppléée par : Louis GODINHO (S)	5	Union nationale des professionnels de santé (UNPS)
Laurent EVEILLARD (T) suppléé par : Roland WALGER (S)	5	Regroupement national des organisations gestionnaires des centres de santé (RNOGCS)
Emilien ROGER (T) suppléé par : Laure BOISSERIE-LACROIX (S)	5	Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD)
Jocelyne WITTEVRONGEL (T) suppléée par : Maryse ALCINDOR (S)	5	Union nationale des professionnels de santé (UNPS)